

**CARTE D'UN JOUR.
TIREUR OCCASIONNEL.**

Article 12, 5° de la Loi sur les Armes.

Formulaire à compléter en caractères d'imprimerie et à renvoyer à l'adresse mail suivante :

fb595611@skynet.be

Je soussigné ...

Adresse : ...

E-mail : ...

Gsm : ...

Numéro de registre national (voir CI) : -

Souhaite bénéficiaire de cette possibilité pour :

Nombre de personne(s) 5-8 max : ...

NOM	PRENOM	N.N.	GSM

*Le « Tir d'un jour » s'effectue généralement le jeudi de 15 à 18 heures en individuel.
Pour les groupes de 5 à 8 personnes maximum, le dimanche après-midi est privilégié.
Prévoir un coût de +/- 30€ par personne pour les munitions.*

Remarque(s) particulière(s) : ...

Je souhaite être recontacté pour convenir d'une date et des modalités propres à cet essai.

Bien à vous,

Merci.